

MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES REGLEMENT DU CONCOURS 2027

1. Présentation du concours

Le concours « Mon apprentissage en 180 secondes », organisé par le CFA Midisup en collaboration avec le CFA des Universités Centre-Val-de-Loire sous l'égide du réseau ANASUP, a pour objet de permettre aux apprentis, sous contrat d'apprentissage, dudit CFA de présenter leur expérience de l'apprentissage en 180 secondes devant un jury composé de personnalités internes et externes (partenaires pédagogiques, représentants d'entreprises, de collectivités territoriales, etc.).

Ce concours offre une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication, de valoriser les spécificités de leur parcours de formation en apprentissage chez leur employeur, avec le CFA et l'établissement de formation, et de présenter leurs compétences et leur projet professionnel.

2. Critères d'admissibilité

La participation au concours est strictement soumise au respect des conditions préalables suivantes :

- Le candidat doit être inscrit en formation supérieure : du Bac +2 au Bac +6, qu'il soit en BUT, licence, master ou en diplôme d'ingénieur, en formation **d'apprentissage** dans une formation appartenant aux 19 établissements d'enseignement supérieur **membres du CFA Midisup** ;
- Avoir obligatoirement un contrat d'apprentissage **en cours de validité** ;
- **S'engager à participer à la finale nationale en cas de premier prix lors de la finale régionale.** La finale nationale aura lieu lors de la cérémonie annuelle d'ANASUP à Tours le **08 juillet 2027**. *(déplacement pris en charge par Midisup)*
- Avoir fait **signer l'attestation** de participation au concours par son maître d'apprentissage (cf. Annexe 1) ;
- S'exprimer en français ;
- Se tenir disponible pour les **sessions de coaching** en physique et/ou en distanciel (entre mars et mai)

3. Dates et lieux des finales : régionale et nationale

- Finale régionale 2027 : le 03 juin 2027 à Toulouse ;
- Finale nationale 2027 : le 08 juillet 2027 à Tours.

4. Inscription et pré-sélection

L'inscription des apprentis, sous contrat d'apprentissage, s'effectue suivant les modalités suivantes :

La période de candidature est ouverte du **16 septembre 2026 au 17 janvier 2027 inclus**. Pour soumettre sa candidature, l'apprenti doit, au plus tard le lundi **18 janvier 2027 à 14h00**, accomplir les étapes suivantes :

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES CLÉS :

- L'apprenti déclare sa candidature en remplissant intégralement le **formulaire** en ligne de participation (document forms).
- Faire **compléter et signer l'attestation** de participation (cf. Annexe 1) par son maître d'apprentissage.
- **Transmettre sa vidéo** de présentation à l'adresse : events@midisup.com. Le fichier devra être intitulé : MA180s2027_ NOM_prénom_étab_entreprise et sera envoyé dans l'un des formats suivants : mp4, mov, avi. Les envois via WeeTransfert, SwissTransfert, ou autres, sont recommandés pour ce type de fichier. La vidéo de pré-sélection doit répondre au **cahier des charges** défini en annexe 2.
- Joindre dans le mail une à deux **photos, de face et de profil**, qui sera utilisé pour les supports de communication si l'apprenti est sélectionné parmi les 10 finalistes.

L'inscription ne sera considérée comme **valide et complète** que lorsque l'ensemble de ces éléments (formulaire, attestation, photos et vidéo) aura été reçu par les organisateurs.

- **Processus de présélection** : à l'issue de la période de candidature, un jury de sélection se réunira pour évaluer les candidatures valides.
- Le jury sélectionnera **dix (10) candidats** finalistes, en se basant sur les critères d'évaluation définis. Cette délibération n'est pas publique.
- En cas d'égalité entre plusieurs candidats pour la dernière place qualificative, la décision finale reviendra à la Directrice du CFA Midisup : Edith Besnier.
- Les candidats seront informés par courriel de l'avancement de leur dossier à chaque étape clé du processus.

5. Coaching

Les candidats sélectionnés bénéficieront ensuite de 2 séances individuelles de 2h de coaching en physique et/ou en distanciel en vue de préparer la finale régionale, ainsi que la nationale pour la personne qui se verra récompensée du premier prix.

6. Finale du concours régional

a. Date-lieu

La finale du concours “Mon apprentissage en 180 secondes” se tiendra en **physique le 03 juin 2027**. Les candidats finalistes seront **convoqués plus tôt dans la journée** pour faciliter l’organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs et techniciens, etc.).

b. Jury

Le jury de la finale, présidé par la directrice du CFA Midisup, est composé de représentants de nos établissements partenaires et du monde socio-économique. Il a pour mission d’établir le classement des candidats avec les membres du jury et d’annoncer les lauréats du concours.

c. Prix

4 prix seront remis lors de la finale régionale “Mon apprentissage en 180 secondes” par les organisateurs et leurs partenaires :

- Le premier prix est : **1 000 €** (par chèque ou bon d’achat - choix inhérent à notre partenaire)
- Le second prix est : **500 €** (par chèque ou bon d’achat - choix inhérent à notre partenaire)
- Le troisième prix est : **250 €** (par chèque ou bon d’achat - choix inhérent à notre partenaire)
- Le quatrième prix, dit « Prix du public », est : un **cadeau** d’une valeur maximale de **150 € TTC**. La nature de ce cadeau est laissée à la libre appréciation de l’offrant. Ce prix est cumulable avec l’un des trois premiers prix. Il est attribué suite au vote du public.

d. Critères d’évaluation du jury

Les membres du jury s'appuient sur une grille de notation standardisée sur 42 points.
L'attribution des notes se répartit selon les trois axes suivants :

- **Éloquence et présence scénique (12 points)** : ce volet évalue la gestion de la voix, la posture, l'occupation de l'espace, le contact visuel établi avec l'auditoire ainsi que la capacité à retenir l'attention de la salle.
- **Clarté et médiation du message (12 points)** : le jury analyse ici la structuration du propos, le choix du vocabulaire et la capacité du candidat à rendre compréhensibles son métier et sa formation pour un public extérieur à sa filière.
- **Construction du récit et valorisation de l'apprentissage (18 points)** : cette section prépondérante mesure la pertinence de son analyse de l’apprentissage comme modalité de développement de ses compétences : identification des personnes accompagnant son apprentissage, de la co-apprenance, capacité à tisser des liens concrets entre les apports académiques et les missions en entreprise, mise en évidence de l’évolution de sa posture professionnelle, authenticité de la narration et démonstration d'une capacité de prise de recul sur son propre parcours.

Un critère **"Coup de cœur"**, non inclus dans le décompte des points, pourra être attribué par les membres du jury pour distinguer une prestation jugée particulièrement exceptionnelle.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats à l'issue des délibérations, la voix du président du jury est prépondérante pour les départager.

7. Garantie des participants

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les présentations ne doivent pas être constitutives de contenu : à caractère raciste, à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle, contraire à la loi.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, précédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

Le CFA de Midisup est chargé d'assumer les questions de droits à l'image : chaque finaliste doit signer une cession de droits à l'image afin que les photos, vidéos et web diffusion de l'événement puissent être exploitées sur tous les canaux de communication possibles (sites Internet et médias sociaux, presse, etc.)

8. Déroulement de l'épreuve

Les apprentis doivent raconter leur expérience de l'apprentissage en 3 minutes. Aucun support ne sera autorisé le jour de la finale.

a. Départ

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leurs missions d'apprentissage et expliquer comment elles sont menées ;
- Le chronomètre digital (avec projection murale) doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

b. Interruption

- En aucun cas, le chronomètre digital ne pourra être remis à zéro (même si le participant à un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a commis une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur ;
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

c. Fin

- Le temps de passage est strictement limité à 180 secondes. Au terme de ce délai, la fin de la prestation est signifiée par l'animateur, ainsi que par les applaudissements du public. (Aucune seconde de tolérance ne sera accordée) ;
- La décision du jury est sans appel.

9. Traitement des données à caractère personnel et droit à l'image

a. Co-responsabilité de traitement

Dans le cadre de l'organisation du concours « Mon apprentissage en 180 secondes », le CFA Midisup et le CFA des Universités Centre-Val de Loire agissent en tant que co-responsables de traitement.

b. Traitement des données nécessaires à la participation

- **Finalité et base légale** : la participation au concours requiert la collecte de données personnelles (identité, coordonnées, formation, entreprise, vidéo de candidature). Ce traitement a pour unique finalité la gestion des inscriptions, l'organisation des pré-sélections et des finales, et la communication avec les candidats. La base légale de ce traitement est le consentement du participant, formalisé lors du remplissage du formulaire d'inscription en ligne, ainsi que la signature de l'attestation.
- **Caractère obligatoire** : la fourniture de ces données est nécessaire pour valider la participation. Le refus de les fournir ou le retrait ultérieur du consentement entraîne l'annulation de la candidature.
- **Destinataires** : les données sont destinées aux services habilités des co-organisateurs.
- **Durée de conservation** : les données des candidats non retenus sont supprimées à l'issue du concours. Les données des finalistes sont conservées pour une durée de 18 mois à compter de la fin de l'événement, à des fins d'archivage et de suivi.

c. Cession du droit à l'image

- **Finalité et base légale** : indépendamment de l'inscription, il est demandé aux participants d'autoriser, à titre gracieux, la captation, la reproduction et la diffusion de leur image et de leur voix. Ce traitement a pour finalité la communication et la valorisation du concours, des apprentis, sous contrat d'apprentissage, et du modèle de l'apprentissage. La base légale de ce traitement est le consentement spécifique, libre et éclairé du participant, recueilli via l'attestation de participation.
- **Caractère facultatif** : le refus de céder son droit à l'image n'empêche pas la participation au concours.
- **Supports de diffusion** : les supports incluent, sans s'y limiter : sites web et réseaux sociaux des organisateurs, supports papier (plaquettes, affiches), projections publiques, et tout support de communication non-commerciale visant à promouvoir l'événement et la formation par apprentissage.

- **Durée de la cession :** cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans à compter de la date de la finale, pour une diffusion dans le monde entier.

c. Droits des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité sur vos données. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à tout moment.

- Le retrait du consentement à la participation met fin à votre inscription au concours.
- Le retrait du consentement au droit à l'image met fin à toute nouvelle diffusion de votre image.

Le retrait du consentement n'affecte pas la licéité des traitements effectués avant ce retrait. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter les Délégués à la Protection des Données aux adresses suivantes : dpo@midisup.com et dpo@cfa-univ.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Annexe 1 : attestation de participation au concours

Annexe 2 : cahier des charges

Contacts : events@midisup.com

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU CONCOURS MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES

MON
APPRENTISSAGE
EN 180
SECONDES

L'exécution du concours nécessite la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel.

L'EMPLOYEUR :

Raison sociale

Adresse.....
.....

Représenté par

AUTORISE son apprenti :

Nom : Prénom :

À participer au concours MON APPRENTISSAGE EN 180 SECONDES, finale régionale du 04 juin 2027 ou du 11 juin 2027, pour la finale nationale du 08 juillet 2027 et à diffuser des informations concernant l'employeur susmentionnée.

Règlement du concours disponible ici :

L'apprenti susmentionné :

☐ autorise à titre gracieux le CFA Midisup, le CFA des Universités Centre-Val de Loire et l'ANASUP par le biais de ses Présidents ou de ses représentants, ou tout partenaire autorisé par ces dernières, à capter et à reproduire mon image et ma voix, ou celles de la personne susmentionnée, sur :

- tous supports de formation ;
- tous supports d'offre de formation ;
- tous supports de communication ;
- tous supports de valorisation de la recherche ;
- tous supports de promotion des partenaires pédagogiques : les universités et écoles membres de l'association Midisup ;

et ce quelle qu'en soit la forme sur tous supports et par tous procédés, connus ou inconnus à ce jour, tels que notamment :

- Supports papier (plaquette, affiche, brochure...), informatiques, audiovisuels et numériques ;

- Internet (incluant notamment site Web, Intranet, blogs, réseaux sociaux) et plus généralement tous moyens de communication électronique ;
- Expositions et projections publiques.

Ces supports auront une diffusion non-commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, apprentis, enseignants...).

J'autorise dans les mêmes conditions le CFA Midisup et le CFA des Universités Centre-Val de Loire, à mentionner mes noms et prénoms, ou ceux de la personne susmentionnée, lors de l'utilisation de mon/son image. Les légendes et commentaires accompagnant les prises de vue ou vidéos me représentant ou représentant la personne susmentionnée ne devront pas porter atteinte à ma/sa réputation.

Le CFA Midisup et le CFA des Universités Centre-Val de Loire agissent en tant que co-responsables du traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'organisation et de la promotion du concours « Mon apprentissage en 180 secondes ».

1. Données nécessaires à l'inscription et à la gestion du concours : vos données d'identification (nom, prénom, coordonnées) sont collectées et traitées car elles sont indispensables à l'exécution de votre inscription et à la gestion administrative du concours. En cas de refus de fournir ces informations, votre participation ne pourra être validée.

2. Données soumises à consentement (droit à l'image) : votre image (photographies, vidéos) est susceptible d'être captée et utilisée à des fins de communication et de promotion de l'événement sur les supports des organisateurs. Ce traitement est fondé uniquement sur votre consentement libre et éclairé. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement à tout moment, sans que cela n'affecte votre participation au concours.

Les données collectées seront conservées pour une durée de 18 mois à compter de la fin de l'événement.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- un droit d'accès, de rectification et d'effacement ;
- un droit d'opposition au traitement de vos données ;
- un droit à la limitation du traitement ;
- un droit à la portabilité de vos données ;
- le droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant **dpo@midisup.com**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Je dispose également d'un droit de retirer à tout moment mon consentement, sans conséquence pour la licéité des traitements effectués préalablement à ce retrait. Je peux exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à dpo@midisup.com et dpo@cfa-univ.fr. Je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans et concédée pour le monde entier

Fait en trois exemplaires,

à

le/...../.....

Signature de l'apprenti majeur
l'employeur +

Signature du représentant légal
si l'apprenti est majeur

Cachet de
Nom du signataire

Cahier des charges vidéo pré-sélection

“Mon apprentissage en 180 secondes”

MON
APPRENTISSAGE
EN 180
SECONDES

01

Portrait - 30 sec. maximum

Présentez-vous brièvement : nom, prénom, formation, entreprise d'accueil.

Expliquez pourquoi vous avez choisi l'apprentissage (motivation personnelle, projet de carrière, intérêt pour l'alternance théorie/pratique, opportunité pour toutes autres raisons etc.).

02

Présentation entreprise - 1 min. maximum

Présentez votre structure : son secteur d'activité, rôle dans son environnement.

Expliquez vos missions, les compétences développées (techniques, transversales, relationnelles) et votre positionnement dans l'organisation

03

En quoi l'apprentissage est un point fort - 2 min. maximum

Décrivez comment vous vous formez dans votre structure, à l'université ou dans votre école. Montrez l'importance du rôle des différents acteurs de votre apprentissage :

- o Maître d'apprentissage : encadrement au quotidien, transmission de savoir-faire ;
- o Tuteur : apport théorique, méthodologique et suivi académique ;
- o Chargé d'apprentissage CFA : accompagnement du parcours, lien entre entreprise et université.
- o L'équipe du CFA dans sa globalité

Soulignez en quoi cette articulation est une richesse et un atout pour votre réussite.

Décrivez en quoi les relations humaines vous aident à progresser avec :

- o vos collègues, votre maître d'apprentissage ;
- o votre tuteur ;
- o votre chargé d'apprentissage ou tout autre membre de l'équipe du CFA.

Soulignez les valeurs humaines développées : coopération, confiance, responsabilisation.

04

Mon projet professionnel - 1 min. maximum

Présentez votre structure : son secteur d'activité, rôle dans son environnement.

Expliquez vos missions, les compétences développées (techniques, transversales, relationnelles) et votre positionnement dans l'organisation

05

Conclusion : votre participation au concours - 30 sec. maximum

Expliquez pourquoi vous avez choisi de participer au concours.

Mettez en avant ce qui fait de vous le finaliste idéal : motivation, originalité

Contraintes techniques

- **Durée de la vidéo : 5 minutes maximum**
- L'attendu est un format vidéo (Pas de présentation powerpoint).
- Le candidat doit parler face caméra, pas de voix-off.
- Il est rappelé au candidat qu'il sera jugé sur le fond et son discours et non sur la qualité du montage vidéo.